

Nombre de conseillers :
19
En exercice : 16
Présents : 10
Pouvoirs : 05
Votants : 15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/62

Séance du Vendredi 19 décembre 2025

Présidence de Philippe LACROIX, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, , Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, adjoints, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Clément BOSSELUT, M Eric FENOLL.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Carine VILLEDIEU à M Benoît SADRY, M Guillaume GENTY à Mme Muriel DELALLET, Mme Astrid COTINEAU à Mme Valérie BICHAUD, M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Landry BOISSELET à M Maurice GAUTHIER.

ABSENT : M. Jean-Jacques LAMANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Clément BOSSELUT

Périoricité et versement des subventions au Syndicat L'Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 (L'AEJO87)

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 9 – Autres domaines de compétences

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 9-1 Compétences des communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de planifier le versement des acomptes que devra verser la Commune d'Oradour-sur-Glane sur l'exercice 2026 pour permettre le bon fonctionnement du Syndicat L'Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 (L'AEJO87) qui prendra naissance le 1^{er} janvier 2026 ,

Considérant qu'un premier acompte devra être versé en janvier,

Considérant que le calendrier de versement et les montants seront validés par le Comité syndical du futur syndicat l'AEJO87,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de procéder au versement d'une participation forfaitaire de 22 000 € en janvier 2026 pour permettre le bon fonctionnement du futur syndicat L'AEJO 87,
- **Validé** le principe de versement de nouveaux acomptes en avril, juin, août et octobre 2026
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces ou documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 19 décembre 2025

Le Maire,

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 22/12/2025
Affichage le 22/12/2025

